



Le Champ du Segreur



N° 02/2015

Champsegrétoises, Champsegrétois,

La plupart des vacanciers sont rentrés et à la lecture de ce deuxième bulletin 2015, les écoles auront repris leurs activités dans des locaux plus accueillants.

Le printemps et l'été auront été propices aux grands travaux sur la commune, après la réfection de certaines routes et fossés, ce sont les bâtiments communaux qui bénéficient d'une rénovation bien méritée, puisqu'aucun investissement de nettoyage, ravalement et peinture extérieurs, n'avait été entrepris depuis de nombreuses années... Après l'ancienne mairie, la Salle des fêtes, le groupe scolaire et la poste ont retrouvé des couleurs... De nombreux autres travaux ont été réalisés pour améliorer le quotidien de nos concitoyens ou réaliser des économies, comme la résorption de la grosse fuite d'eau au groupe scolaire qui perdurait depuis 2010...

Des couleurs aussi pour la statue de la Piéta de la Chapelle du Cerisier et les nouveaux vitraux de la sacristie, imaginés et réalisés par Cathy Van Hollebeck, cette chapelle communale est une belle occasion de faire une pause lors d'une balade dans nos superbes chemins ruraux, appréciés par les randonneurs de plus en plus nombreux.

Le permis d'aménager du futur lotissement bocager vient d'être déposé, vous trouverez dans les pages qui suivent le projet retenu.

Le 71^{ème} anniversaire de la libération de Champsecret a été fêté en présence de Madame Le Sénateur Nathalie GOULET qui a bien voulu honorer par sa présence notre manifestation ainsi que Madame Catherine MEUNIER Conseillère Départementale, Monsieur Bernard SOUL Président de la Communauté de Communes et le Lieutenant de gendarmerie Xavier HOUBART nouvellement promu à la tête de la Communauté des Brigades de DOMFRONT

Que ce soit en matière de dépôts d'ordures sauvages, de déjections de chiens non ramassées par les maîtres, de divagation de chiens, de stationnements irréguliers, de travaux non déclarés... Ces incivilités sont des comportements inadmissibles... J'ai déjà eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises sur tous ces points et le temps des sanctions approche...

Il est important d'être dans les structures qui impactent, à un moment ou un autre, la vie de notre commune, certes cela prend du temps et il faut jongler avec l'emploi du temps et les déplacements sont nombreux. Depuis l'élection de notre équipe je n'ai pas ménagé mes efforts pour que notre commune soit reconnue et considérée comme elle le mérite. Je suis élu au bureau syndical du Parc Normandie Maine et dans différentes commissions. Je préside le comité de pilotage Natura 2000 du bassin de l'Andainette et pour assumer la continuité de la tête de réseau que nous représentons, je suis élu au SAGE Mayenne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Mayenne) qui dépend de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Bien entendu ma place de Vice Président de la Communauté de Communes du Domfrontais me permet de défendre les positions de notre commune. Je représente également les communes rurales dans plusieurs commissions départementales.

Vous pouvez compter sur mon engagement, celui des personnels et de toute l'équipe de la majorité municipale pour faire avancer notre belle commune.

Bonne rentrée à tous

Le Maire

Gérard DESGRIPPES

MAIRIE

Tél : 02.33.30.40.16 Fax : 02.33.37.17.99

E-mail: mairie.champsecret@wanadoo.fr

Site : www.champsecret.fr

Heures d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
10h30 à 12h00

Mardi et jeudi :
16h00 à 17h30

Permanence du Maire et des Adjoints :

Gérard DESGRIPPES Maire : Samedi de 9h00 à 12h

Martine DENIS 1er Adjoint : Mardi de 16h00 à 18 h00

Gérard FOURRE 2ème Adjoint : Jeudi de 17h00 à 19h00

Francine LEVEILLE 3ème Adjoint : Samedi de 10h00 à 12 h00

AGENCE POSTALE

Tél : 02.33.30.42.00

Heures d'ouverture :

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h30 à 12h00

Etaient présents : Mme DENIS M. M. FOURRÉ G. Mme LEVEILLÉ F. M. GANDON C. Mme BOHERE C. Mme PERSEHAYE D. M. MALHERBE M. Mme JOURDAN C. M. ROUSSEL P.

Absent excusé : M. MAZZAROLO Dominique ayant donné pouvoir de vote à Mme LEVEILLE Francine, M. DUVAL Thierry ayant donné pouvoir de vote à M. DESGRIPPES Gérard, Mme MAUCLAIR Sylvie, Mme BUREL Michèle ayant donné pouvoir de vote à Mme JOURDAN Chantal.

Secrétaire de séance : Mme JOURDAN Chantal

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30 et passe à l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 Mars 2015, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'inscrire une délibération pour un avenant au marché du lotissement, suite à l'esquisse n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'inscrire cette délibération à l'ordre du jour.

Arrivée de Mme MAUCLAIR Sylvie.

Transfert de compétence en matière numérique à la CDC du Domfrontais :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de l'Orne s'est engagé dans un ambitieux plan numérique, destiné à amener le haut débit dans tous les territoires. Ce Plan numérique ornaise (PNO) comporte plusieurs volets dont notamment :

La montée en débit de 109 sous-répartiteurs qui sont des armoires en général situées sur la voie publique qui desservent de quelques dizaines à quelques centaines d'abonnés ;

La desserte en fibre optique de sites stratégiques (collèges, ZA hors zones CE20, télé-centres...).

L'ensemble représente des dépenses importantes à réaliser d'ici 2020 et le Conseil Départemental a délibéré en 2014 sur les participations qui seront demandées aux EPCI ou aux Communes.

Afin de permettre à la CDC du Domfrontais d'apporter une participation financière ou d'intervenir directement dans le déploiement de la fibre optique sur son territoire, il est nécessaire, dans un premier temps, de modifier les compétences de la CDC du Domfrontais.

Le développement numérique étant fondamental pour l'aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 8 avril 2015, à l'unanimité, le transfert à la Communauté de Communes du Domfrontais par les communes membres d'une compétence facultative dans le domaine numérique et libellée comme suit : « actions favorisant la montée en débit internet sur le territoire de la CDC du Domfrontais ».

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer à la Communauté de Communes du Domfrontais une compétence facultative dans le domaine numérique et libellée comme suit « actions favorisant la montée en débit internet sur le territoire de la CDC du Domfrontais ».

Convention de mise à disposition de personnel technique pour intervenir sur la Voie Verte :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte de la Voie Verte du Bocage demandant la mise à disposition de personnel technique pour intervenir ponctuellement sur la Voie Verte sur l'emprise de notre territoire afin d'y effectuer en urgence des petits travaux d'entretien occasionnels. Le Syndicat Mixte de la Voie Verte s'engage à rembourser le montant de la rémunération et les charges sociales au prorata du temps effectué mis à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition du Syndicat Mixte de la Voie Verte le personnel technique pour intervenir ponctuellement sur la Voie Verte sur l'emprise de notre territoire et charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette mise à disposition.

Réforme des statuts du SE 61 :

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Comité Syndical en date du 26 mars 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

La modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.

La prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

D'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération ;

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Se61.

Attribution du F.S.L. :

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier relatif à l'appel à contribution 2015 pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une contribution pour le Fonds de Solidarité Logement (FSL) de 626.40 € correspondant à 1044 habitants à 0.60 € par habitant.

Demande de droit de préemption pour la parcelle AA N° 26 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente de l'immeuble sis 2 Rue Charles Léandre, cadastré AA N°26.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, n'exerce pas son droit de préemption sur ce bien.

Demande de réserve parlementaire pour l'éclairage du clocher de l'église :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il prévoit, pour mettre en valeur le clocher de l'église classée à l'inventaire des monuments historiques, l'installation d'un éclairage du clocher.

Les 4 projecteurs seront encastrés dans le sol à proximité de l'église et fonctionneront sur le réseau d'éclairage public. Le coût de cette opération est de 7 102 € H.T.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Sénateur Nathalie GOULET et lui demander une réserve parlementaire sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 contre, sollicite une réserve parlementaire auprès du Sénateur Nathalie GOULET.

Ventes de terrain au lieu-dit « La Basse Noë » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de M. FOURE Jean tendant à acquérir de la commune une parcelle de terrain d'une superficie de 438 m² cadastrée section ZN n° 75 sise au lieu-dit « La Basse Noë » mitoyenne à la parcelle cadastrée section ZN n° 76, lui appartenant, en demandant de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

De vendre à M. FOURE Jean, la parcelle cadastrée section ZN n° 75 d'une superficie de 438 m²

De fixer le prix de vente à 1 000 € net de frais.

De charger M. le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire

D'autoriser Mme DENIS Martine, Premier Adjoint au Maire, à représenter la commune lors de la vente qui sera reçue par acte administratif.

Vente de terrain au lieu-dit « Le Rocher Viel » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de M. et Mme DUPIN Joël tendant à acquérir de la commune une parcelle de terrain d'une superficie de 807 m² cadastrée section ZM n° 53 sise au lieu-dit « Le Rocher Viel » mitoyenne à la parcelle cadastrée section ZM n° 51, leur appartenant, en demandant de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, 3 abstentions, décide :

De vendre à M. et Mme DUPIN Joël, la parcelle cadastrée section ZM n° 53 d'une superficie de 807m²

De fixer le prix de vente à 1 300 € net de frais.

De charger M. le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire

D'autoriser Mme DENIS Martine, Premier Adjoint au maire, à représenter la commune lors de la vente qui sera reçue par acte administratif.

Vente et acquisition de terrain au lieu-dit « Le Moulin de la Forge » :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de M. COUDOUX Guy tendant à acquérir de la commune une parcelle de terrain d'une superficie de 387 m² cadastrée section ZN n° 168 sise au lieu-dit « Le Moulin de la Forge » située entre les parcelles cadastrées section ZN n° 200, 202 et 204, lui appartenant, en demandant de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, trois abstentions, décide :

De vendre à M. COUDOUX, la parcelle cadastrée section ZN n° 168 d'une superficie de 387m²

De fixer le prix de vente à 100 €.

Que tous les frais (frais de géomètre, frais d'acte) se rapportant à cette affaire seront supportés intégralement par l'acquéreur.

D'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section ZN N° 204 d'une superficie d'environ 50m², à préciser après bornage par le géomètre.

Que tous les frais (frais de géomètre, frais d'acte) se rapportant à cette affaire seront supportés intégralement par le vendeur.

De fixer le prix d'acquisition à 100 €.

De charger M. le Maire de mener à bien ces projets et signer tous documents se rapportant à ces affaires.

Virement de crédits en assainissement :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits en assainissement afin de payer la redevance sur la collecte des réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Chapitre 014 article 706129 Reversement taxe modernisation réseaux : +10 €

Chapitre 022 Dépenses imprévues : - 10 €.

Changement d'indice pour un adjoint administratif :

Monsieur le maire informe l'assemblée que par délibération en date du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal avait décidé d'établir un contrat à durée indéterminée pour un adjoint administratif sur la base de 15 heures par mois plus 2 heures par mois à l'indice brut 379, majoré 349, correspondant à l'échelle 5 de la fonction publique territoriale, échelon 8.

Il est proposé au conseil de faire évoluer l'indice retenu pour cet agent en faisant application de l'échelon 9, soit l'indice brut 423, indice majoré 376, à compter du 1^{er} août 2015.

Un avenant au contrat de travail modifiera l'article 3 : « rémunération », les autres articles restant inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'appliquer à l'adjoint administratif qui est en contrat à durée indéterminée l'échelon 9, soit l'indice brut 423, indice majoré 376, à compter du 1^{er} Août 2015, de faire un avenant au contrat de travail et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet avenant.

Lotissement bocager avenant au marché :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre un nouvel avenant pour le lotissement bocager suite à l'esquisse n° 2 réalisée. Le coût de la mission est de 4 944 €HT soit 5 932 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, trois contre, accepte le nouvel avenant pour le lotissement bocager d'un montant de 4 944 € HT soit 5 932 € TTC.

Informations et courriers divers :

Travaux archéologiques : d'un montant de 10 000 € seront exécutés en Septembre. Le permis d'aménager est prévu pour fin Août.

Travaux effacement réseaux place du Vieux Marché : vont commencer vers le 15 juillet 2015 jusqu'à fin Octobre, début Novembre.

Elections régionales : les 6 et 13 décembre 2015, le bureau de vote sera à l'école.

Questions diverses :

Mme JOURDAN : Pourquoi deux employées communales ne voient pas leurs contrats reconduits ?

La personne qui s'occupait de l'entretien de la salle des fêtes ?

M. le Maire répond que les personnes n'étaient pas des employées communales, pour l'entretien de la salle des fêtes elle était recrutée par Phénix, un employeur extérieur, pour l'assistance aux enseignants c'était une contractuelle du SIVOS et qu'il n'était pas justifié de renouveler son contrat.

Mme JOURDAN demande à avoir des précisions sur l'organisation de la rentrée aux écoles?

M. le Maire répond que les moyens prévus dans les obligations du SIVOS, seront mis en place en fonction des effectifs présents.

Mme JOURDAN : A quoi correspond la baisse de dotation de 30 000 € notée sur le courrier des parents d'élèves ?

M. le Maire répond que ce chiffre correspond à la baisse des dotations de l'ETAT, pour les communes de Champsecret et de Dompierre sur les deux dernières années.

Mme JOURDAN pense que la demande de participation de 30 € pour l'année scolaire par enfant pour participer aux activités périscolaires peut mettre des familles en difficulté.

M. le Maire indique que cela ne représente que 3€ par mois, que ces activités sont facultatives, que les activités proposées sont de qualité et qu'elles ont un coût pour les collectivités, particulièrement pour celles proposées la CAPF de Flers.

Que les familles ayant un enfant à charge et des ressources du foyer inférieures à 24 306€, l'allocation de rentrée est de 362,63€ par enfant de 6 à 10 ans, montant identique pour deux enfants à charge et des ressources inférieures à 29 915€.

Mme JOURDAN : Quelles réflexions sont menées sur les communes nouvelles et sur d'éventuelles modifications au sein de la C.D.C ?

M. le Maire explique que nous avons une capacité d'autonomie et que nous attendons de voir l'évolution des futures C.D.C.

Mme JOURDAN : Est-ce que vous avez été sollicité par des communes ?

M. le Maire répond positivement, mais estime que c'est prématuré.

Mme JOURDAN : Pourquoi ce n'est pas mis au conseil municipal ?

M. le Maire répond qu'une étude est en cours au sein de la C.D.C. et que nous suivons de près l'évolution de la loi NOTRE.

Mme JOURDAN : Information sur la date de réunion pour les voisins vigilants ?

M. le Maire indique qu'une réunion sera organisée à la rentrée

Mme JOURDAN : Pourquoi le tulipier a-t-il été abattu ?

M. le Maire précise qu'une réponse a été adressée à la Présidente, à la suite d'une rencontre à la Mairie.

Mr Roussel : Demande ce qu'est devenu le tracteur ?

M. le maire indique que le tracteur est en réparation et dans l'attente d'une pièce indisponible pour l'instant.

M. le Maire rappelle que conformément au règlement intérieur des réunions du Conseil Municipal,

Art. 3 : C'est le Maire qui fixe l'ordre du jour.

Article 5 : Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général. Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf à la demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Article 20 : Le compte rendu présente une synthèse sommaire des délibérations du conseil. Il n'est pas prévu de reproduire in extenso tous les propos des différents intervenants.



La municipalité s'est réunie en séminaire pour plancher sur la réalisation du budget 2015 et étudier le projet de budget 2016



Les membres de l'équipe municipale en plein pliage du dernier bulletin municipal



Etat civil



Naissances:

NOBIS Noam le 26 mai 2015

CAHU Juliette le 03 juillet 2015

BALOCHE Gladys le 26 juillet 2015

Décès :

JANNIN André le 1er juin 2015

MASSERON Denise épouse LEGEARD le 08 juin 2015

Parrainage civil : DEQUEKER Charlie Régina Rose le 13 juin 2015

A l'initiative de ses parents, la petite Charlie, Régina, Rose DEQUEKER a été placée sous la protection des Institutions Républicaines et Laïques. A cette occasion, les Mairaines civiles, se sont engagées à développer en elle les qualités morales, humaines et civiques, afin qu'elle soit, à sa majorité, dévouée au bien public et animée des sentiments de fraternité, de compréhension et de solidarité à l'égard de ses semblables.



RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en juillet, août, septembre 1999 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 30 septembre 2015. *Apporter le livret de famille.*

ANNONCE : Recrutement d'un agent recenseur disponible les 4 semaines de février 2016, le (la) candidat (e) doit avoir un véhicule et avoir une bonne connaissance de la commune. Tél Mairie le 02 33 30 40 16 pour connaître les détails de la mission et la rémunération proposée.



Mesdames et Messieurs les membres de l'association des anciens combattants, Mesdames et Messieurs les anciens combattants, Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les élus, Adjoints et Conseillers Municipaux, Mesdames Messieurs les membres du corps enseignant, Mes chers concitoyens, Mes Chers enfants, Mes chers amis.

Il y a 71 ans, l'Allemagne hitlérienne capitulait. Le 8 mai à minuit, l'effroyable guerre qui ravageait depuis six ans l'Europe prenait fin. La liberté triomphait d'une idéologie nourrie de haine et de terreur. Ainsi s'achevait une tragédie qui, pour la France, avait commencé cinq ans plus tôt par la défaite de son armée, se poursuivant par une occupation dont les conséquences sont désormais bien connues de tous, collaboration, humiliation, déportation et extermination...

Pourtant, dès juin 1940, certains avaient refusé l'inacceptable. Auprès du général de Gaulle à Londres, formant les Forces françaises libres ou au sein de la Résistance intérieure. Parallèlement, la formation du maquis constitua un échelon supplémentaire dans la lutte contre l'ennemi, contribuant à la réussite des débarquements et à la libération du territoire national.

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour commémorer, comme tous les ans, l'anniversaire de la victoire des Alliés et rendre hommage aux victimes de ces terribles années de guerre, l'une des plus meurtrières de l'histoire de l'humanité.

En ce jour symbolique, nous rendons hommage à celles et ceux qui ont combattu et sont morts au nom de la liberté, mais aussi à toutes les victimes de cette tragédie sans équivalent et nous perpétons leur souvenir.

Le 8 mai 1945 symbolise la fin de la Seconde Guerre mondiale, marquée par une véritable hécatombe démographique, plus de 50 millions d'être humains périrent pendant cette terrible guerre, soit pour en mesurer la portée, c'est comme si 80 % des français d'aujourd'hui avaient disparu. Ce sont ces morts, les victimes militaires des combats, les pertes civiles dans les bombardements et bien sûr, les victimes des génocides.

A ces sinistres chiffres doivent encore s'ajouter 35 millions de blessés et plus de 3 millions de disparus. Ici même, devant ce monument aux morts où nous nous inclinons en hommage aux millions de victimes de cette folie destructrice organisée, programmée et exécutée au nom d'une idéologie barbare.

Aussi, la tête haute, forts de nos convictions républicaines, nous devons rappeler que le 8 mai devient chaque année davantage le moment de symboliser et de porter les valeurs de respect et de dignité tirées des enseignements de notre histoire. Le 8 mai 1945, c'est la fin de la peur, l'avènement de l'espoir, la victoire.



Notre doyen Auguste LOUVEL lors du repas après la cérémonie du 8 MAI 2015



C'est dans le cadre de la maison de retraite du Val Fleuri de DOMFRONT qu'Auguste LOUVEL natif de la Petite Chauvière, commune de CHAMPSECRET, où il a résidé jusqu'à sa retraite, a fêté ses 104 ans entouré de sa famille, des résidents et du personnel.

A cette occasion Monsieur Le Maire lui a remis la médaille d'honneur de la commune de Champsecret. Ce moment de convivialité s'est terminé par un verre de boisson pétillante et des gâteaux très appréciés par l'assistance.

Commémoration du 71^{ème} anniversaire de la libération de CHAMPSECRET

Madame le Sénateur, Madame la Conseillère Départementale, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, Mon Lieutenant, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs.

Après les victimes civiles, je veux rendre hommage aux troupes alliées, américains pour la plupart, mais aussi des russes et des Yougoslaves, ce qui est moins connu, qui ont libéré notre commune de l'armée allemande qui était omniprésente sur notre commune, il y avait un quartier général d'officiers, une boulangerie et même une prison.

La forêt des Andaines était un point stratégique pour camoufler les chars et les camions, ce qui a occasionné de nombreux bombardements des alliés, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui.

Sur la place du vieux marché, il y avait un grand dépôt de carburant, ce qui aurait pu occasionner des bombardements alliés destructeurs. On doit à André LEFEVRE d'avoir réussi à dissuader les alliés de bombarder le bourg, en minimisant la présence allemande.

Sous le commandement du Capitaine André LEFEVRE, la résistance intérieure guide les Gi's dans leur progression vers Champsecret ou un char Tigre allemand était en place devant la poste, pour prendre en enfilade la montée du bourg. Les allemands informés de l'avancement des troupes américaines quitteront leur position en partant précipitamment vers la Valerie et le chemin de l'Oratoire.

A ce propos, j'ai une anecdote que France PETIT a souvent raconté à ses enfants, l'officier qui commandait le char avait déchiré son pantalon, il s'est arrêté à l'Oratoire en exigeant qu'elle le lui recouse, alors qu'elle était entrain de jouer la couturière sur les marches de sa maison, un avion allié s'est manifesté et le militaire est parti précipitamment se mettre à couvert sous les arbres du chemin, sans attendre la fin du travail, emmenant fil et aiguille, dont nous n'avons jamais eu de nouvelles...

Je veux saluer la présence de témoins de l'arrivée des troupes libératrices dans notre village : André CORVEE qui avait 20 ans et André GANDON qui avait 10 ans, qui se rappellent très bien de cette entrée.

J'ai également une pensée pour l'ancien résistant Auguste LOUVEL, qui est toujours en forme à 104 ans et auquel j'ai eu récemment le plaisir de remettre la médaille d'honneur de la commune.

La défense de la liberté est malheureusement un combat encore d'actualité. En ce moment, des conflits meurtriers sont en cours dans de nombreux de pays. J'ai une pensée toute particulière pour les chrétiens d'Orient qui sont assassinés par milliers.

Je félicite Madame le Sénateur pour sa défense permanente de ces populations massacrées dans un silence médiatique déplorable ainsi que son action remarquable contre la montée du djihadisme en France et je lui donne la parole.

Je remercie Madame le Sénateur d'avoir accepté d'honorer par sa présence, notre petite manifestation, les portedrapeaux, les anciens combattants, les autorités civiles et militaires et vous tous, qui entretenez la mémoire des jeunes héros, dont 14000 sont morts pour sauvegarder notre liberté.

C'est notre devoir de transmettre le souvenir de ces patriotes aux générations futures.

Merci de votre attention et Je vous invite à partager le verre de la paix et de l'amitié, à la mairie.





Dépôt d'une gerbe de fleurs sur la tombe du Colonel Lefèvre

Lucien POULAIN, décédé le 3 juin 1944, il a 20 ans, il travaillait sous les bombardements de la gare de Domfront, blessé gravement aux jambes, il est mort pendant son transfert à l'hôpital de Flers, son inhumation a eu lieu le 6 juin sous des bombardements incessants d'avions.

Jeanine et Simone MAHOT, Jeanine a 13 ans elle est décédée le 4 août 1944, sa sœur Simone 12 ans, blessée au même instant décédera le 29 août 1944 de ses graves blessures.

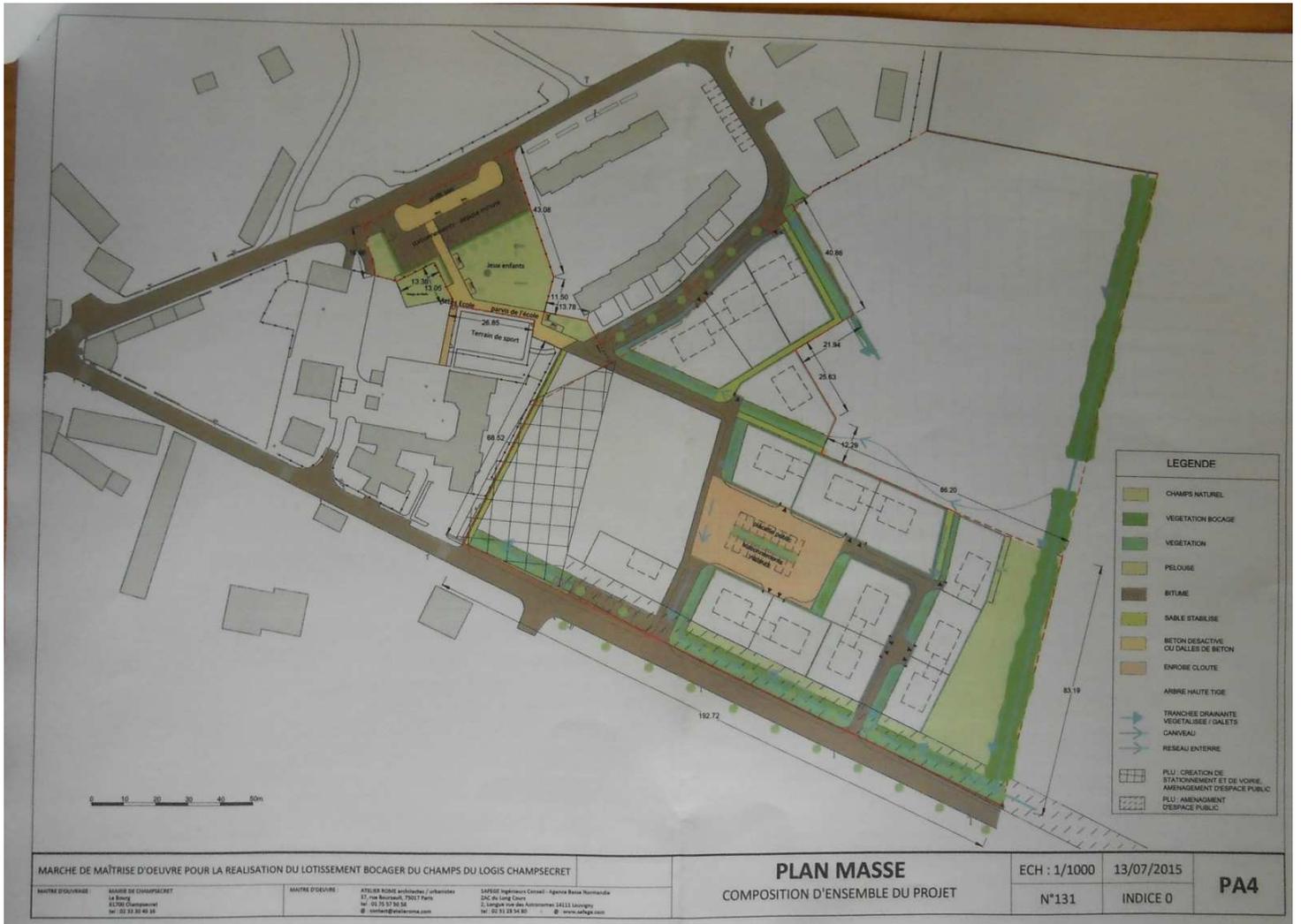
Sur la route de la Touche, au niveau du Clos Renard, un camion allemand est attaqué par un avion allié, le conducteur quitte son véhicule et se met à l'abri, il sera indemne... A proximité, les fillettes marchent en compagnie d'un soldat allemand, à la vue de l'attaque il les pousse dans le fossé, malheureusement les salves de mitrailleuses touchent Jeanine qui est tuée sur le coup, Simone est grièvement blessée, le soldat allemand n'a rien... Il fait le nécessaire pour qu'elle soit transportée à l'hôpital de la Ferté Macé où elle décédera le 29 août 1944.

Maurice MAIGNAN, 46 ans décédé le 6 août 1944, trois jeunes de la Noë, Guy Legentil, Emile Renault et Maurice Maignan sont en train de pêcher dans l'étang de l'Ermitage, ils se trouvent pris sous un bombardement allié visant l'Etoile en forêt des Andaines, ils gagnent rapidement le roudon de la messe, où ils se mettent à plat ventre, collés l'un contre l'autre pour mieux se protéger, pensant être à l'abri sous les arbres... Quand le calme revient, Maurice reste à terre tué sur le coup par des éclats de bombe, Guy est blessé, Emile est indemne, il avait 14 ans à l'époque.

Denise CHESNAIS, décédée le 12 août 1944, elle a 23 ans, elle était employée de maison à Flers, ses employeurs se réfugiaient dans leur maison de campagne à Landigou, c'est sur le pas de porte de cette résidence qu'elle a été mortellement atteinte, elle est inhumée à Champsecret.

Maria LEBROC, est mortellement touchée devant son étable, au hameau du Cerisier, les impacts des obus allemands sont encore visibles sur la porte. Le 18 août une messe pour l'enterrement de Maria est dite dans la chapelle du Cerisier par un aumônier américain, elle fut enterrée dans son jardin.

Premières esquisses du futur lotissement bocager qui prévoit 14 parcelles en logements individuels, la construction d'une agence postale communale et d'un bureau de passage. 3000m² sont réservés pour de l'habitat regroupé. L'aménagement coté douve, d'une entrée des écoles sécurisée et aux normes handicap.



Un « trésor » se cache-t-il dans le Champ du Logis ?

La commune s'est vu prescrire un diagnostic archéologique par la DRAC* pour le terrain du Champ du Logis. De son résultat dépendra l'avancement du projet de lotissement communal.

La commune a lancé un projet de construction d'un lotissement au Champ du Logis, entre le bloc scolaire et le stade, sur un terrain de 3 ha. Elle prévoit 14 lots dans une zone arborée et un habitat regroupé sur 3 000 m². Sa mise en œuvre nécessite de respecter une procédure longue et parfois semée d'embûches. « Le projet avance au rythme des accords de l'administration. On n'a pas de retard mais on aimerait aller plus vite », exprime le maire, Gérard Desgrrippes.

Un imprévu

La commune a engagé une analyse géotechnique pour connaître la nature du terrain. Elle s'est vu également prescrire un diagnostic archéologique. Ce qui n'était pas prévu. « On est sur du terrain historique, avec à 100 m, un château da-

tant du XIV^e ou XV^e siècle et par rapport aux informations de la DRAC*, nous sommes probablement en proximité d'une voie romaine », souligne l'él.

Trésor ou pas trésor ?

La commune a opté pour un diagnostic architectural anticipé qui permet de gagner deux mois dans la procédure générale si les fouilles s'avèrent négatives. Elle a d'ores et déjà lancé un appel d'offres pour le choix de l'entreprise spécialisée qui interviendra sur ce chantier. L'opération est simple. Une pelleteuse prendra 40 cm de terre en profondeur sur 3 m, soit 10 % de la superficie constructible, pendant que des archéologues fouilleront la terre afin de repérer d'éventuels vestiges de cette époque. « La commune est obligée

de gérer cette contrainte qui s'inscrit dans le cadre d'un Grenelle de l'Environnement, précise le maire. Ce temps est obligatoire. On s'en passerait bien ».

Le lotissement avant tout

Dans l'hypothèse où ces fouilles révéleraient la présence d'un « trésor », l'él. envisage de le valoriser mais son objectif est d'aller jusqu'au bout du projet « quoi qu'il arrive. On a hâte de proposer des parcelles à la vente. Normalement, la commune déposera le permis d'aménager début août ». Attendons pour voir.

Nathalie Guérin

* DRAC : Direction régionale des affaires culturelles



Le maire, Gérard Desgrrippes pose devant le château qui vaut à la commune de réaliser un diagnostic archéologique.

TRAVAUX



Création d'un local d'archives à la mairie



Nettoyage des terrains et des caves des HLM

La Noé



Avant

Le Rocher Viel



Avant



Pendant



Pendant



Après



Après

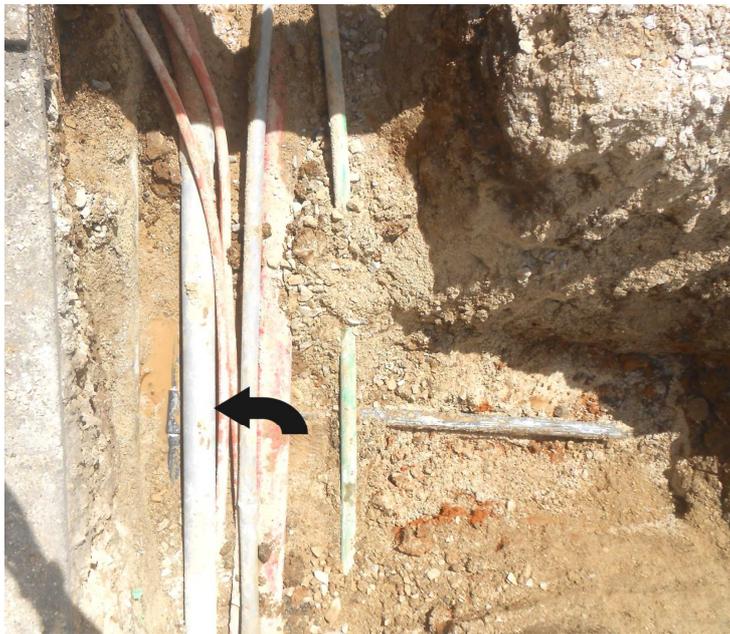
Nettoyage de terrains abandonnés (bien sans maître) acquis par la commune et bientôt revendus à des riverains. A ce propos la commune dispose de plusieurs terrains dont elle n'a aucune utilité et qui mobilisent inutilement les employés communaux, les personnes intéressées peuvent joindre le Maire pour connaître leurs emplacements et les conditions de vente.



Aménagement de l'accès au chemin rural du Pont Marie



Changement d'une fenêtre à l'agence postale



Résorption de l'importante fuite d'eau au groupe scolaire, depuis 2010 la consommation d'eau avait progressé de façon exponentielle, passant de 540 m³ à 760 m³ en 2013, situation paradoxale alors que le projet de l'école portait sur les économies d'eau, après le diagnostic et la résolution de plusieurs fuites de moyennes importances, c'était au tour de la fuite principale pour laquelle, il a fallu mettre en œuvre des moyens de terrassement pour trouver le tuyau en cause, la consommation d'eau doit revenir à un niveau normal en 2016.



Isolation intérieure de la salle des associations et installation d'un chauffage performant et économique



Aménagement du passage des camions à la scierie Corbière



Enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphone

REPAS DES AINES
le 22 NOVEMBRE 2015

**Retenez dès maintenant
cette date.**

**Vous venez d'avoir 70
printemps, vous recevrez
prochainement votre
invitation.**



Ravalement et peinture du groupe scolaire et de la salle des fêtes





Sur les pas de Charles Léandre, l'Office du Tourisme de Domfront organisait une échappade à Champsecret, à cette occasion Monsieur le Maire a fait découvrir et commenté à la quinzaine de participants, la maison natale et l'atelier du célèbre caricaturiste et peintre, l'église et ses éléments inscrits à l'inventaire des monuments historique, le manoir du Champ du logis du 15^{ème} siècle et son histoire, cette visite s'est terminée autour d'un verre de poiré et des gâteaux, à la satisfaction de tous.

Charles LEANDRE est né le 23 juillet 1862 aux Cerisiers à CHAMPSECRET, son père originaire de SAINT-FRONT est un ancien officier qui a participé aux campagnes du second empire; en 1863 il fait édifier la maison bourgeoise de « LA MINERIE ».

En 1868, le père décède et Madame LEANDRE, jeune veuve de 34 ans doit élever seule ses deux enfants. A 9 ans, Charles entre au collège de DOMFRONT, puis il fera sa 5^e, 4^e et 3^e au collège MEZERAY d'ARGENTAN, dans ses études, c'est déjà le dessin qui l'attire.

En 1878, Madame LEANDRE rencontre Emile BIN, peintre portraitiste très réputé, il va prendre Charles dans son atelier de Montmartre et LEANDRE reçoit une formation très académique qui transparaît dans ses premières peintures, puis il se laissera guider par son inspiration spontanée qui va le diriger vers la caricature.

En 1880, il est admis à l'Ecole Normale des Beaux-Arts. Il entre dans l'atelier du prestigieux CABANEL. Pour subvenir à ses besoins LEANDRE exercera le métier de professeur de dessin jusqu'en 1897.

A Montmartre, qui était surtout celui des cabarets, LEANDRE rencontrera beaucoup de peintres, mais aussi des poètes et des chansonniers : TOULOUSE-LAUTREC, WILLETTE, BOTREL, GASTON-COUTE, RIETUS, JOUY, MEUSY, MAC-NAB, DONNAY... APOLLINAIRE et plus tard, BRAQUE, LEGER, PICASSO, MODIGLIANI etc...

S'il est un peintre de talent, LEANDRE est avant tout le maître caricaturiste de son époque. Toute la société contemporaine a été « croquée » : têtes couronnées, littérateurs, comédiens, politiciens, bourgeois de la ville et des champs, personnages de faits divers... LEANDRE sera l'un des caricaturistes attitrés de plusieurs journaux : Le Rire, L'Assiette au Beurre, Le Journal Amusant, Gil Blas Illustré, Fantasio etc...

Mais ce que LEANDRE aimait surtout, c'était retrouver son atelier de CHAMPSECRET et y peindre les scènes de sa chère NORMANDIE natale. Le 24 mai 1934, il meurt à PARIS dans son petit atelier de la rue Caulaincourt. Son corps est ramené au cimetière de CHAMPSECRET où il repose désormais.



Un nouvel éclat pour la Piéta de la Chapelle du Cerisier

Pendant trois jours une artiste parisienne, Dominique GAIS a mis en couleur la Piéta. Dorénavant la sainte vierge est parée de sa robe bleue. Une visite s'impose.



Nouveaux vitraux à la Chapelle du Cerisier, réalisés par Cathy Van HOLLEBECK



LES AMIS DE LA CHAPELLE DU CERISIER

Bénédiction des vitraux et de la croix en bois à la chapelle du Cerisier le 9 août 2015



C'est toujours avec grand plaisir que nous accueillons l'abbé Ruffray qui cette année encore est venu célébrer des vêpres dans la chapelle et bénir les nouveaux vitraux de la sacristie ainsi qu'une croix en bois fabriquée et offerte par Michel Gautru qui a participé activement à la mise en place de l'ensemble des vitraux restaurés. La présidente Martine Denis a remercié chaleureusement tous les bénévoles de leurs efforts pour animer, entretenir, fleurir ce monument communal qui accueille de plus en plus de visiteurs et en particulier tous ceux qui parcourent les chemins vers le Mont Saint Michel

L'étonnante Chapelle du Menil Gondouin

Près de Putanges Pont-Ecrépin, Monsieur le Maire a été reçu par son ancien collègue, qui a mené la restauration de cet édifice de 2004 à 2006. Un travail superbe pour rendre hommage à l'action de l'Abbé PAYSANT curé de la paroisse de 1873 à 1921 qui a réalisé une décoration intérieure et extérieure surprenante à plus d'un titre et qui mérite un petit détour.





Visite du ministre MORIN à la ferme de la Novère chez Francine et Patrick MERCIER



Visite du ministre MORIN à l'association Vivre en Famille chez M. et Mme LABAISSE

Randonnées Pédestres dans le Pays de Domfront Nouveau topoguide

Dans le cadre de sa mission de développement touristique et en collaboration avec la CDC du Domfrontais, l'Office de Tourisme du Pays de Domfront vient d'éditer un nouveau topoguide des Randonnées Pédestres dans le Pays de Domfront.

En effet et afin de répondre à la demande croissante des touristes, un document regroupant une carte générale des itinéraires et 8 fiches individuelles vient de paraître pour le bonheur des randonneurs.

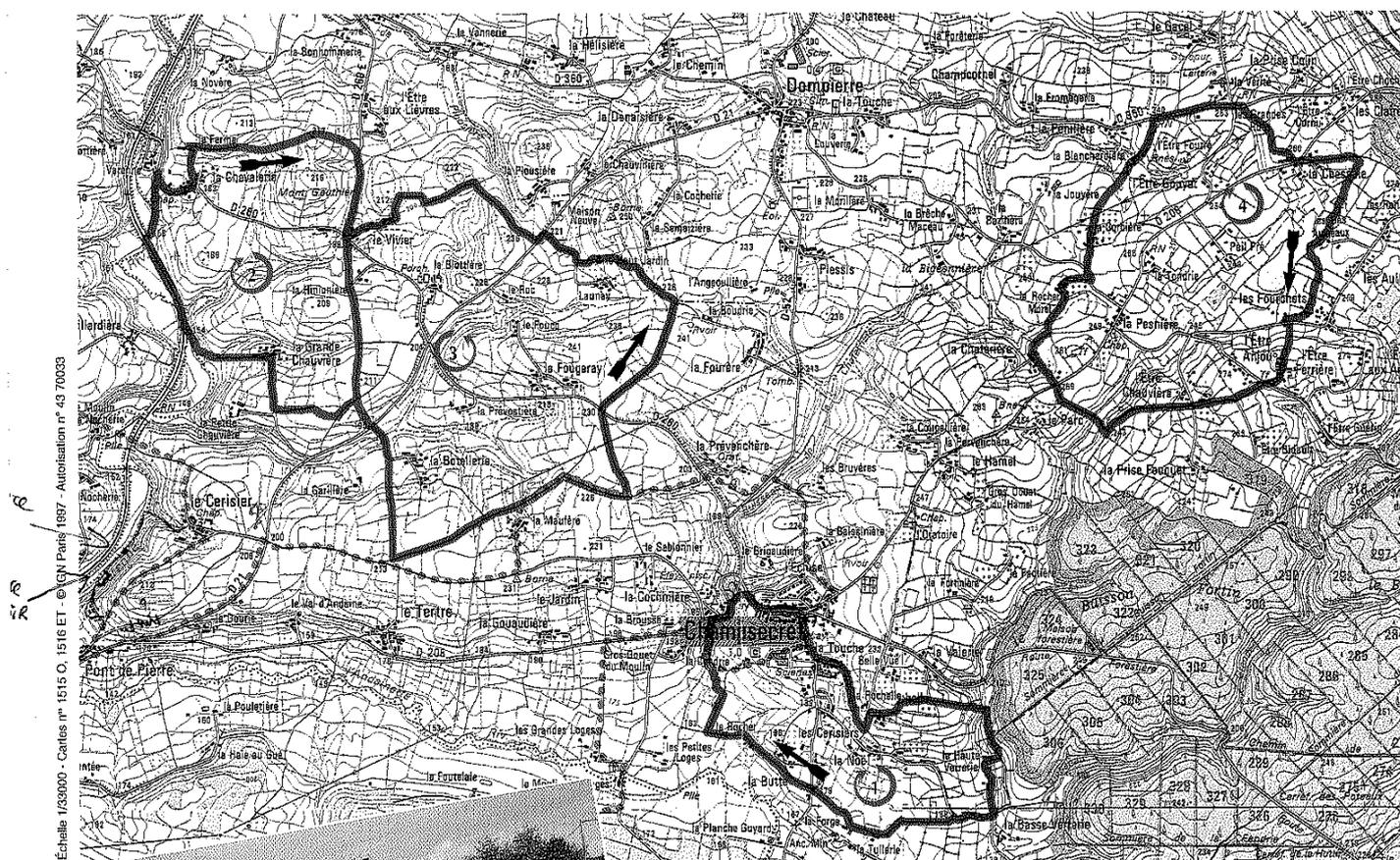
Etablies selon le référentiel de qualité « coup de cœur » du Conseil Départemental de l'Orne

Le topoguide est disponible à l'Office de Tourisme du Pays de Domfront au prix de 4 €.

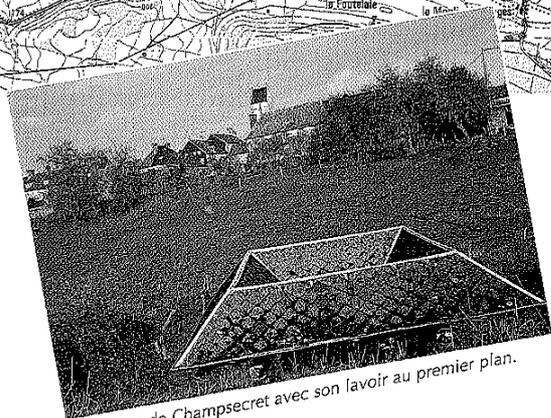
12 place de la Roirie 61700 Domfront - tél : 02 33 38 53 97— www.ot-domfront.com

Randonnées dans les chemins ruraux de Champsecret
Vous retrouverez le détail des circuits sur le site de la mairie
Site : www.champsecret.fr

DÉCOUVREZ NOS 4 CIRCUITS DE PROMENADES



Echelle 1/33000 - Cartes n° 1515 O, 1516 ET - ©IGN Paris 1897 - Autorisation n° 43 70033



Le village de Champsecret avec son lavoir au premier plan.

- | | | |
|---|--------------------------|---------------|
| 1 | CIRCUIT DES MOULINS | 5 km - 1 h 30 |
| 2 | LES FORGES DE VARENNE | 4 km - 1 h 30 |
| 3 | PARCOURS CHARLES LÉANDRE | 6 km - 2 h 00 |
| 4 | LA BOUCLE DES ÊTRES | 6 km - 2 h 00 |

Circuits départ du bourg

••••• « Le Domfrontais, en Pays de Bocage »
Dépliant disponible à l'Office de Tourisme de Domfront.

Les actions de prévention technique de la malveillance

La prévention situationnelle se définit comme un ensemble de mesures (d'ordre architectural, urbain ou organisationnel) visant à empêcher le passage à l'acte délinquant ou à dissuader les potentiels auteurs.

Les réponses techniques relevant de la prévention situationnelle peuvent utilement compléter les dispositifs existants (la vidéoprotection, l'éclairage public, l'organisation de l'espace, la végétation, ...).

Vous pouvez obtenir des conseils ou un diagnostic de sûreté auprès des 200 référents sûreté de la gendarmerie nationale, déployés dans l'ensemble des départements, en métropole et outre-mer.



A SAVOIR :

LE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) ET LA GENDARMERIE NATIONALE



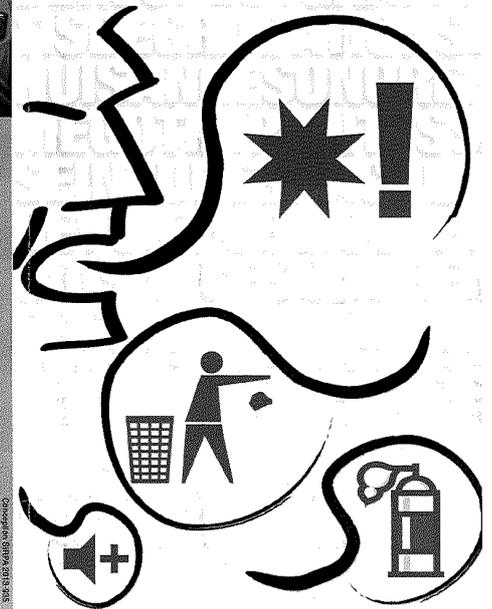
Une convention-cadre de partenariat entre la gendarmerie nationale et l'AMF a été signée le 26 juin 2013.

Ce document a pour objet d'initier de nouvelles coopérations et de fixer les grands thèmes de partenariat entre l'AMF et la gendarmerie nationale, à savoir :

- le développement **des actions d'information et de sensibilisation** pour les élus et les responsables territoriaux de la gendarmerie ;
- la réalisation **de guides ou de fiches pédagogiques** à destination des élus et des gendarmes ;
- la conception d'un baromètre des maires sur **les relations entre les maires et gendarmerie**.



GENDARMERIE NATIONALE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS



QU'EST-CE QU'UNE INCIVILITÉ ?

L'incivilité correspond à un ensemble de nuisances qui engendrent un trouble anormal à la tranquillité publique.

LA NOTION D'INCIVILITÉ RECOUVRE DES :

comportements gênants, qui ne sont pas pénalement sanctionnés

comportements qui constituent des infractions

crachats, manque de respect envers les personnes âgées,...

graffitis, dégradations de biens publics, nuisances sonores...

La lutte contre les incivilités nécessite un **échange permanent d'informations** entre les différents acteurs locaux et une **coordination de leurs actions** sur le territoire de la commune.

Il appartient au maire d'impulser ce travail partenarial soit au sein des **instances de concertation existantes** (conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance), soit au sein de **groupes de travail** dédiés à cette problématique.



COMMENT AGIR CONTRE LES INCIVILITÉS ?

LA LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS : L'AFFAIRE DE TOUS.

Le rôle central du maire

Placé au cœur des dispositifs favorisant la tranquillité publique, le maire peut :

- prendre un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique ;
- effectuer des rappels à l'ordre à l'égard des auteurs des incivilités ;
- mettre en œuvre un conseil des droits et devoirs des familles au sein duquel il lui est possible de proposer un accompagnement parental ;
- demandeur au président du conseil général l'établissement d'un contrat de responsabilité parentale.

La mobilisation de tous les acteurs locaux

Face aux incivilités, tous les acteurs locaux sont concernés :

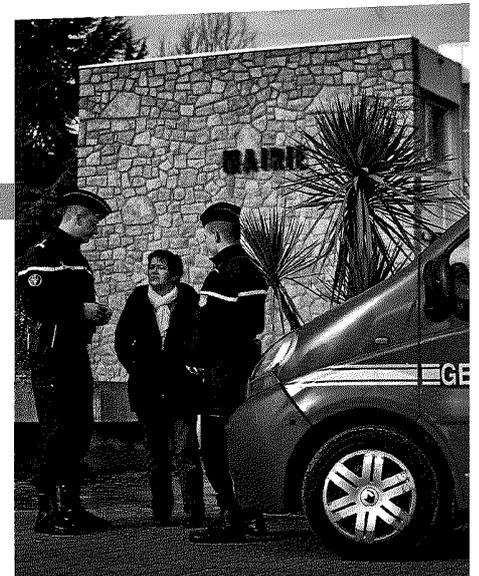
- les services municipaux (la police municipale, les services de médiation sociale, les services en charge de la jeunesse et des sports, ...)
- les bailleurs sociaux ;
- les opérateurs de transports en commun ;
- les services publics de proximité (équipements sportifs et culturels, ...).

La participation des habitants

Les habitants d'une commune ou d'un quartier peuvent agir en faveur de la prévention des conflits et des incivilités à travers la mise en place de « solidarités de voisinage ».

A ce titre, le dispositif de « participation citoyenne » consiste à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur propre environnement, dans le cadre d'un dispositif partenarial encadré par la gendarmerie.

Concrètement, les habitants concernés sont incités à adopter une attitude vigilante et à informer les forces de sécurité intérieure des divers troubles à l'ordre et à la tranquillité publique.



La réunion publique d'information concernant la mise en place de l'opération Voisins Vigilants sur notre commune se déroulera le 15 septembre 2015 à la mairie ou salle des associations, à 19h30. Elle sera animée par le Major Bouilly de la Gendarmerie.

LE RÔLE DE CHACUN

► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

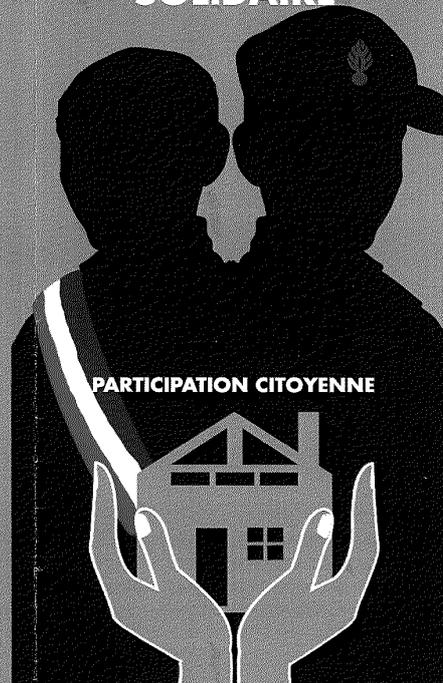
- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :



conception graphique : 2014-1089 / Stpa Gendarmerie © BRL P HARTARD

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

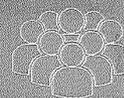
Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection, ...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



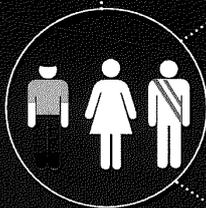
SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser une réunion publique



FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive.



RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie



ENTRETENIR LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers

Classement Concours maisons fleuries 2015

- 1ème M. et Mme VILLETTE
- 2ème Mme LEGRAND Nicole
- 3ème M. et Mme CHEVALIER Yves

Nous remercions bien vivement toutes les personnes qui fleurissent leur maison et qui participent à l'embellissement de notre commune et nous incitons celles qui n'ont pas concourues cette année à s'inscrire l'année prochaine.



Préparation du fleurissement du bourg par les employés communaux





St Bômer Les Forges et ses environs

L'association intervient dans les communes de : Champsecret, Saint Clair de Halouze, Saint Bômer Les Forges et Lonlay L'Abbaye.

Son Assemblée Générale s'est déroulée le 3 juin à St Bômer Les Forges en commençant par une pensée particulière pour Claudine DENIS, secrétaire de l'association, décédée le 11 mai 2015.

Constats pour 2014 :

L'association d'aide à domicile de St-Bômer se porte raisonnablement bien, animée par 6 bénévoles et 2 salariées (secrétaire à temps partiel et une responsable secteur. Elle emploie 16 salariées (aides à domicile et auxiliaires de vie sociale), a réalisé 14 616 heures d'intervention à domicile et a aidé 10 nouvelles familles. Les résultats financiers sont positifs de 1 040 €.

L'ADMR a pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, d'apporter aide et soutien aux familles, aux célibataires, aux retraités et aux personnes handicapées, de favoriser la relation, l'écoute et le dialogue, de proposer des services en fonction des demandes des personnes et de leur situation (préparation des repas, aide à la toilette, aide au lever, au coucher, repassage, ménage, courses), avec une volonté d'être présente au plus près des personnes pour répondre à leurs attentes, pour leur permettre de rester le plus autonome possible.

Rappelons que l'une de nos personnes aidées a fêté ses 103 ans cette année !

L'ADMR accueille un nouveau bénévole Mr Roland Desdoits qui a pour mission de visiter les personnes aidées.

Mr Marcel Lemoine, président de l'association, a présenté la télé-assistance FILIEN ADMR. Il peut vous présenter et installer ce matériel (07 60 83 62 15)

Pour demander les services de l'ADMR,
Contacter le 02.33.37.17.77

Les permanences sont : le mardi et le jeudi de 9 H à 12 H
bureau de l'ADMR, à côté de la mairie



Yoga à Champsecret



**Pour mieux gérer votre stress par le contrôle de votre respiration,
Pour vous détendre, améliorer la souplesse de votre corps et votre santé,**

**venez nous rejoindre
à la salle des fêtes le lundi soir, à 17h15, 18h30 ou 20h.**

**Les cours reprendront le 14 septembre 2015 à 20h00 pour un seul cours gratuit.
Et à partir du 21 Septembre 2015, nous reprendrons les cours aux trois horaires proposés.**

Avec Michèle Allo, professeur diplômée.

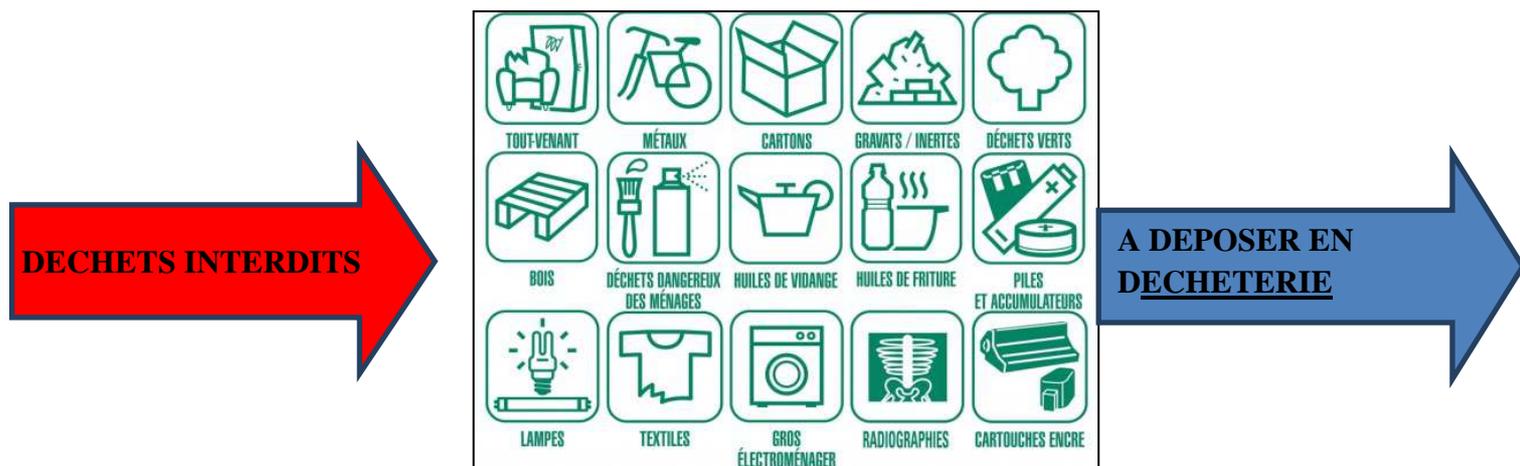
**Pour tous renseignements, s'adresser à :
Martine PIERRE 02 33 37 83 48
Karen STRICKLEY 02 33 38 70 76
La mairie 02 33 30 40 16**

LES DÉPÔTS SAUVAGES SUR LES POINTS DE REGROUPEMENT SONT RIGOREUSEMENT INTERDITS

Article R.632-1 et R.635-8 du Code Pénal, réprimant l'abandon ou le dépôt de déchets

L'auteur identifié sera passible d'une amende d'un montant maximum de **150 euros** (contravention de 2ème classe). Si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, l'amende pourra s'élever alors à **1500 euros**, avec confiscation possible du véhicule (contravention de 5ème classe).

L'amende peut être supérieure en cas de récidive.



Les déchets recyclables sont à déposer dans les conteneurs pour le tri



Remise des coupes aux vainqueurs du Tournoi de boules le 18 mai 2015 par M. Le Maire

Amélioration de l'Habitat



PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS

4ème vendredi du mois de 9h30 à 12h30

À la Communauté de Communes

18 Rue Georges Clémenceau - DOMFRONT

02.31.86.70.50

www.pactarim.fr contact@pactarim.fr



Communauté de Communes du Domfrontais

Avrilly, Champsecrot, Domfront, La Haute-Chapelle, Lunlay-l'Abbaye, Rouelle, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Brice, Saint-Gilles-des-Marais

PERMANENCES LES :

27 mars 2015	25 septembre 2015
24 avril 2015	23 octobre 2015
22 mai 2015	27 novembre 2015
26 juin 2015	18 décembre 2015
24 juillet 2015	22 janvier 2016
28 août 2015	26 février 2016

IMPORTANT : Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'accord des aides

Propriétaire occupant : Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition

Grand Rassemblement de Véhicules Anciens



Le 27 septembre 2015, Champsecret accueillera une grande concentration de voitures anciennes et de collection. Venez nombreux admirer tous ces véhicules bichonnés par leurs propriétaires. Deux balades sont prévues et les voitures passeront à plusieurs reprises dans le bourg. A cette occasion le comité d'animation propose un repas dans la salle des fêtes, réservations au 02.50.45.91.58

Comice Agricole Cantonal à la Haute Chapelle



Jérôme Nury et Catherine Meunier Conseillers Départementaux, Gérard Desgrippes Maire de Champsecret, Robert Loquet Président du comice, Bernard SOUL Président de la communauté de commune.



Jérôme Nury et Catherine Meunier Conseillers Départementaux, Jean-Claude Lenoir Sénateur, Gérard Desgrippes Maire de Champsecret

Histoire de Champsecret - C'était hier...



Mariage 1910



Procession des communions

